Burundi : le président de PARCEM condamné à 5 ans de prison

@rib News, 24/07/2012 â€“ Source XinhuaLa Cour anticorruption du Burundi a prononcÃ© mardi une peine d'emprisonnement de cinq ans et une amende de 500.000 Fbu (environ 345 dollars) contre Faustin Ndikumana, prÃ©sident et reprÃ©sentant lÃ©gal de l'ONG Parole et Action pour le RÃ©veil des Consciences et l'Evolution des MentalitÃ©s (PARCEM). L'ONG a aussi Ã©tÃ© condamnÃ©e Ã payer une amende de 10 millions de Fbu (prÃ¨s de 6 897 dollars).Faustin Ndikumana est poursuivi par le ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Pascal Barandagiye, pour avoir accusÃ© son ministÃ¨re de corruption lors des recrutements. Le prÃ©sident de PARCEM a Ã©tÃ© emprisonnÃ© pendant deux semaines en fÃ©vrier dernier.